



Valeurs Actuelles n° 3566 paru le 1 Avril 2005

France

La France des mosquées

ISLAM Plus de 1 500 lieux de culte musulmans en France : “Valeurs Actuelles” a dressé la carte des mosquées. Un “marché” en pleine expansion.

Des femmes coiffées du hidjab déambulent entre les étals des marchands de djellaba et de robes de mariées. Des hommes feuilletent avec déférence le Coran ou des recueils de fatwa à l'étal des libraires. Des adolescents sirotent à la buvette un Mecca-Cola en écoutant des musiques orientales. Comme chaque année, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF) avait donné rendez-vous à la communauté musulmane au Bourget. À Pâques. Dans les allées du congrès, des équipes de quêtes sollicitent les fidèles pour la construction de mosquées. Avec succès.

Le document que Valeurs Actuelles publie cette semaine est inédit. C'est la carte, département par département, des lieux de culte musulmans en France : près de 1 550 si l'on se réfère à l'Annuaire des mosquées de France, qui a permis de l'établir. Ce guide, édité par l'association La Boussole en 2003, constitue le premier travail sérieux de recensement des mosquées et des salles de prière dans notre pays. Y figurent l'adresse, les heures d'ouverture et la capacité d'accueil de chacun de ces lieux de culte. La plupart s'élèvent à l'est d'une ligne reliant Le Havre à Montpellier, dans une France industrielle où s'est installée, dès les années 1950, la main-d'œuvre maghrébine et turque : Nord-Pas-de-Calais, Île-de-France, Alsace-Moselle, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le regroupement familial a fixé l'immigration dans ces régions à partir de 1975.

La Boussole a prévu de sortir en 2006 une nouvelle édition de son annuaire, qui sera sans doute plus volumineuse. « Plus de cinquante nouveaux lieux de culte musulmans s'ouvrent en France chaque année », dit son président, Idriss Elouanali. D'autres experts affirment qu'on est plus proche de la centaine. L'an dernier, le ministère de l'Intérieur dénombrait 1 685 mosquées et salles de prière. Il y en avait à peu près 100 en 1970 : on est loin de “l'islam des caves” et des sous-sols.

Cette formule, sans cesse ressassée, permet à ceux qui l'emploient de justifier la construction de nouvelles mosquées. Elle est pourtant dépassée. Bien qu'ils soient souvent exigus, la capacité d'accueil des lieux de culte n'est pas négligeable : en tout, plus de 269 000 places pour les hommes, près de 55 000 pour les femmes. Cinquante-quatre mosquées peuvent accueillir plus de 500 fidèles, vingt plus de 1 000. Sans compter les projets en cours.

Le 15 mars était inaugurée celle de Bondy. La “première vraie mosquée” de Seine-Saint-Denis, a-t-on dit. Ce n'est pas faux, si l'on considère que c'est le premier édifice conçu pour le culte dans le département, mais la Seine-Saint-Denis comptait déjà 97 mosquées et salles de prière installées dans des locaux existants. D'une superficie de 600 mètres carrés, le nouvel édifice peut accueillir 1 000 personnes. Son coût : un million d'euros.

“Ça me rappelle mon enfance à Marrakech”.

Le président du conseil régional, Jean-Paul Huchon, celui du conseil général, Hervé Bramey, le préfet de Seine-Saint-Denis, Jean-François Cordet, et la députée de la circonscription, Elisabeth Guigou, étaient présents à l'inauguration. Le préfet veut y voir « un exemple d'intégration dans la vie républicaine ». Le long des murs sont calligraphiés les quatre-vingt-dix-neuf noms d'Allah. « Ça me rappelle mon enfance à Marrakech », glisse Elisabeth Guigou, coiffée pour l'occasion d'un délicat foulard de mousseline bleue. « Les musulmans ont le devoir de voter pour les candidats les plus compréhensifs à l'égard de l'islam », dit le recteur de la mosquée, Mohamed Méniri. Les maires des communes avoisinantes, conviés à la cérémonie, n'ont pas dû regretter leur déplacement.

L'an dernier ont été posées, pendant le ramadan, les premières pierres des mosquées d'Asnières, de Saint-Étienne, de Strasbourg, qui pourra recevoir 2 000 fidèles sous un dôme en cuivre de 20 mètres de haut. En région parisienne aussi les projets se multiplient. Clichy devrait accueillir en 2007 l'un des plus grands complexes musulmans d'Île-de-France : c'est ce que prévoit l'accord conclu l'an dernier entre la mairie socialiste et la Fédération nationale des musulmans de France. À Créteil, la future mosquée sera dotée d'un minaret de vingt-cinq mètres. Capacité d'accueil : 2 000 fidèles.

Bagnole, Bobigny, Cergy-Pontoise, Gennevilliers, Montreuil, Torcy, Trappes, Les Ulis ont aussi leur projet, plus ou moins avancé (lire page 24). À Paris, Bertrand Delanoë veut créer une fondation pour financer la construction de deux lieux de culte d'une capacité de 1 000 places chacun, dans le XVIII^e arrondissement. Tous les projets ne sont pas aussi vastes. La demande des organisations musulmanes porte souvent sur

des mosquées dites "de proximité", 200 à 300 mètres carrés, accueillant quelques centaines de fidèles. Rares en France sont les mairies qui n'envisagent pas d'en construire une. L'islamologue Franck Frégosi parle même de « volontarisme municipal » (lire page 22). Certaines procédures relèvent de l'astuce juridique. Hormis en Alsace-Moselle, la loi de 1905 n'autorise pas les collectivités locales à financer la construction de nouveaux édifices religieux. Mais rien ne leur interdit de subventionner des activités culturelles, dispensées dans des centres attenants aux mosquées – "sans certitude sur l'emploi de ces sommes", reconnaissent certains élus du bout des lèvres.

En revanche, le droit permet aux collectivités locales de garantir un emprunt contracté pour la construction d'un lieu de culte. Elles peuvent aussi recourir au bail emphytéotique. Cette procédure s'est répandue dans les années 1930 pour les Chantiers du cardinal, une œuvre chargée de construire des églises en région parisienne. Elle profite désormais à l'islam. Les municipalités accordent aux associations culturelles la jouissance d'un terrain sur une longue période (jusqu'à quatre-vingt-dix-neuf ans) pour un loyer symbolique. La Ville de Grenoble vient de mettre à la disposition de la communauté musulmane un terrain de 9 000 mètres carrés où sera bâtie une mosquée intercommunale de 1 500 à 2 000 places.

Les ressources juridiques et financières ne manquent pas. Est-il alors nécessaire, selon le vœu de Nicolas Sarkozy, de réformer la loi de 1905 ? Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin et Dominique Villepin ont clos le débat : pas question de toucher à ce "pilier de la République", dit le chef de l'État. Désireux d'organiser un islam « conforme aux valeurs de la République », le ministre de l'Intérieur a favorisé la création d'une Fondation pour les œuvres de l'islam. Les fédérations musulmanes en ont signé l'acte fondateur le 21 mars, au ministère. « Une étape très importante », selon Dominique de Villepin : "l'islam de France" pourra disposer des « moyens financiers qui lui permettront d'engager ses projets » : formation des imams, construction ou rénovation des lieux de culte. Il s'agit « d'assurer une transparence parfaite sur l'utilisation de l'argent, qu'il vienne des fidèles, des dons privés ou de l'étranger ».

La Fondation, où siègera un représentant du ministère, dispose déjà d'un capital de 800 000 euros déposés à la Caisse des dépôts. D'où vient l'argent ? « Les volontaires se bousculent », assure le ministère. Les généreux donateurs pourront bénéficier d'avantages fiscaux, en application de la loi sur le mécénat votée l'an dernier. Nul doute que les entreprises de bâtiments et travaux publics verseront leur obole : de l'avis des experts, le marché des mosquées est en pleine expansion...

Fabrice Madouas avec Julien Parot

